



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 31 août 2018

L'opérateur historique Orange, anciennement France Télécom, a indiqué fin août, mettre fin à la commercialisation des abonnements de téléphones fixes, à compter du 15 novembre prochain.

139 ans après la création du premier réseau téléphonique à Paris, cette annonce a suscité beaucoup d'émotion dans la population française et demeure un événement dans l'histoire des télécommunications.

A l'heure où moins de 10 millions d'utilisateurs du téléphone fixe ne possède pas de ligne sans abonnement Internet et que l'utilisation du fixe a été divisée par deux en 6 ans, l'extinction du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) semble inéluctable. **Le passage d'une offre téléphonique via les « box » peut, à cet égard, être une opportunité à saisir dans une France marquée par une fracture numérique importante.**

Pour autant, le chemin à parcourir pour passer du réseau cuivre au réseau fibré est long. Il sera essentiel de mettre en œuvre une **offre de qualité qui ne s'accompagne pas d'une hausse des tarifs** et qui demeure, en outre, **simple à utiliser pour les personnes âgées.**

L'Etat, en sa qualité de garant du service universel de téléphonie fixe, devra tout particulièrement y veiller en mettant autour de la table les professionnels, les représentants des usagers et les pouvoirs publics.

Les Français attendent, par ailleurs, des garanties importantes de la part de l'opérateur pour que le réseau cuivre ne se dégrade pas davantage encore pendant cette période de transition technologique.

De nombreux territoires, à l'instar de celui de l'Ardèche, connaissent des dysfonctionnements de plus en plus fréquents pour accéder au service universel de la téléphonie fixe. **L'exaspération est grandissante chez les usagers,** qui ne peuvent admettre, à juste titre, qu'une technologie éprouvée depuis longtemps soit trop souvent défectueuse.

Le sentiment d'abandon dont souffre la ruralité est notamment alimenté par la dégradation des services de télécommunication. Une dégradation plus importante encore du réseau, qui pénalise déjà fortement l'attractivité et la modernisation de nos territoires, serait intolérable.

La stratégie commerciale d'Orange d'investir dans le réseau d'avenir que constitue la fibre, ne doit pas le détourner de ses missions d'opérateur du service universel des communications électroniques.

A ce titre, l'opérateur doit respecter un cahier des charges en matière de qualité de service pour répondre aux grands principes juridiques du service public : égalité, continuité et adaptabilité.

Aussi, il est essentiel qu'Orange continue à investir pour entretenir le réseau cuivré déployé massivement dans les années 1970 trop souvent laissé à l'abandon, et cela, jusqu'au signal d'extinction de ce réseau au bénéfice de la fibre, à compter, pour les premiers territoires, de 2023.

J'ai interpellé par courrier le Ministre de l'Economie, en sa qualité de garant du service universel de téléphonie fixe, pour obtenir des garanties à cet égard.